



EXTRAIT DES PROCÈS - VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 18 septembre 2006, présidée par le président du conseil, Bernard Tanguay, à laquelle assistaient son honneur le maire Jean Perrault, les conseillères Nicole Bergeron, Mariette Fugère, les conseillers Roger Labrecque, Francis Gagnon, Louida Brochu, Douglas MacAulay, Serge Paquin, Robert Y. Pouliot, Pierre Boisvert, Jean-François Rouleau, Bernard Sévigny, Serge Forest, Julien Lachance, Jacques Testulat, la conseillère Chantal L'Espérance, le conseiller Marc Denault et la conseillère Dany Lachance.

RÉSOLUTION C.M. 2006-3599-00

Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 – Ministère des Transports du Québec

Considérant que les grands axes routiers sont des éléments structurants dans la planification, le développement et l'aménagement du territoire;

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* a un impact sur le développement de la Ville de Sherbrooke. Par la réalisation de ce projet, la Ville vise à :

- limiter le développement urbain à l'intérieur du périmètre formé par les grandes voies de circulation; ce nouvel axe est-ouest crée une barrière à l'étalement urbain au sud de l'agglomération, tout en assurant une meilleure gestion de l'urbanisation dans ce secteur de la ville;
- améliorer les échanges entre les pôles universitaires que sont les universités de Sherbrooke et Bishop's;
- consolider le développement industriel de l'arrondissement de Lennoxville;
- revitaliser le noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- améliorer la qualité des milieux de vie que sont l'arrondissement de Lennoxville et le centre-ville de Sherbrooke.

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* a un impact sur la circulation sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce projet permet de :

- assurer la continuité hiérarchique du réseau routier sherbrookoïse;
- développer le réseau autoroutier et de renforcer la structure générale du réseau routier;
- améliorer l'efficacité du réseau routier au sud de l'agglomération de Sherbrooke;
- favoriser la dispersion de la circulation et plus particulièrement celle des camions hors du centre-ville de Sherbrooke et du noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- orienter la circulation de transit sur la voie de contournement sud au lieu d'emprunter le réseau qui traverse le centre-ville de Sherbrooke et le noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;

235 P NP DM102
Projet de contournement sud de l'agglomération
de Sherbrooke dans le prolongement de
l'autoroute 410
Sherbrooke 6211-06-019

- améliorer la sécurité au centre-ville de Sherbrooke et au noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- faciliter les déplacements est-ouest au sud de l'agglomération de Sherbrooke, qui actuellement sont difficiles en l'absence d'une voie périurbaine;
- soulager significativement le boulevard de l'Université, dans la section comprise entre l'autoroute 410 et le chemin Sainte-Catherine, quant au volume de circulation automobile qui l'emprunte quotidiennement pour accéder à l'Université de Sherbrooke;
- soulager significativement les rues Galt Ouest et Bel-Horizon quant aux déplacements véhiculaires est-ouest.

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* est inscrit dans les documents de planification depuis de nombreuses années, dont :

- au *Schéma d'aménagement régional* de la Municipalité régionale de Comté de Sherbrooke (MRC) depuis 1987 en tant que priorité régionale retenue par la MRC relativement aux projets d'interventions proposés par le MTQ;
- au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Lennoxville de 1989, de la municipalité d'Ascot de 1990, de la Ville de Rock Forest de 1991 et de la Ville de Sherbrooke de 1991; le tracé de cette voie de contournement traversant une partie des territoires de ces villes et municipalité;
- au *Plan de Transport* de la Ville de Sherbrooke de 1994;
- au *Projet de Plan d'urbanisme* de la Ville de Sherbrooke déposé en mai 2006;
- au *Projet de Plan de Transport* de la Ville de Sherbrooke (phase 1 et phase 2) en cours d'élaboration.

Considérant que la Ville de Sherbrooke et le ministère des Transports du Québec se sont concertés au cours des dernières années en vue de la réalisation de ce projet par :

- la réalisation de l'enquête origine-destination de 2003, afin d'obtenir un portrait récent des habitudes de déplacement de la population de la ville et de ses environs;
- l'adoption par la Ville de Sherbrooke, agissant à titre de MRC, du *Règlement numéro 98 étant un règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du tracé du prolongement de l'autoroute 410* et ses amendements de 2003 à 2006.

Considérant les différentes variantes de tracé présentées par le MTQ dans l'*Étude d'impact sur l'environnement* déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

Considérant que la Ville privilégie les variantes de tracé présentant des impacts de moindre importance sur les secteurs résidentiels existants, sur l'environnement et le milieu naturel, sur les terres agricoles ainsi que sur la propriété de l'université Bishop's, soit les variantes de tracé A-Nord, C, D-Nord et G-Sud présentées dans l'étude d'impact, tel que proposé par le MTQ;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROULEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MACAULAY

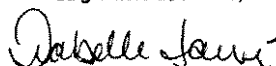
Que le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke donne son appui au *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* tel que présenté par le ministère des Transports du Québec.

Le conseiller Pouliot enregistre sa dissidence.

- ADOPTÉ -

« Je, soussignée, Isabelle Sauvé, greffière de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

La greffière de la Ville,



M^e Isabelle Sauvé

